

DÉPARTEMENT
SEINE - MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/445/AR/6

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2131-, L2131-2-2, L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 à L2213-6,
Vu le code de l'environnement,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code de la Route,
Vu le code de la santé publique,
Considérant que de risques pour la sécurité publiques sont identifiés suite au risque de chutes d'arbres menaçants, cassants de tomber et de créer un danger pour les usagers dans l'allée haute du Parc du Château avant leurs abattages.
Considérant qu'il est impératif de fermer cette zone du Parc du Château pour procéder à l'abattage des arbres menaçant de tomber.

ARRETE

Article 1^{er} : L'accès dans l'allée haute du parc du Château est fermé et son accès est interdit à la circulation piétonne à compter du jeudi 25 juin 2026.

Article 2 : Afin de sécuriser et d'interdire l'accès dans l'allée haute du parc du Château les services techniques matérialiseront ce périmètre par de la rubalise avant l'abattage des arbres cassants et menaçant de tomber.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le vingt-cinq juin deux mil vingt-six.

M. Robin DEVOGELAERE.
Le Maire de la Ville d'Eu



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

